



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tiendra une séance extraordinaire le mardi 10 décembre 2019 à 19 h 30, au Club nautique du lac St-Joseph, situé au 6200, route de Fossambault afin d'adopter le budget pour l'année 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac ce 25^e jour de novembre 2019.

Jacques Arsenault
Greffier